



HABITAT EURÉLIEN

32, rue Chanzy B.P. 379 28007 Chartres Cedex

Tél 02 37 91 72 49 Fax 02 37 91 08 75 www.habitat-eurelien.fr

Agence de Lucé - 02 37 88 76 60

Agence du Diffus - 02 37 91 72 00

CHARTRES, le 1^{er} octobre 2014

Monsieur le Préfet d'Eure et Loir
PREFECTURE D'EURE ET LOIR
Place de la République – CS 80537
28019 CHARTRES CEDEX

Affaire suivie par : DDT/SAUH
M. Roger PIAUD

■ **Objet** : Partenariat HABITAT EURELIEN – FAC
concernant le dispositif « Tremplin pour le logement »

■ **Affaire suivie par** : Direction Générale

☎ : 02.37.91.72.40

Monsieur le Préfet,

L'Office a été saisi début 2014, par les représentants du Foyer d'Accueil Chartrain, du projet de création d'un dispositif innovant d'accompagnement de ménages ayant de graves difficultés d'insertion par le logement.

Soucieux de participer à un projet initié par une structure intervenant dans un domaine éminemment social – accompagnement de familles dans un parcours vers l'autonomie – et responsable dans son action de bailleur HLM, notamment lorsqu'il s'agit de manifester, par des faits, la démarche de gestion de proximité, Habitat Eurélien souhaite porter cette action en partenariat avec le Foyer d'Accueil Chartrain en y associant l'ensemble des partenaires concernés par l'insertion et le maintien dans le logement des publics démunis.

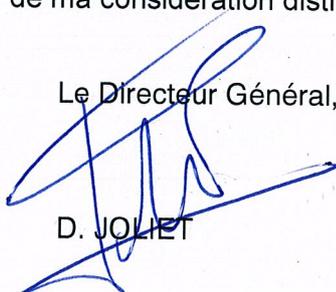
L'intérêt de cette démarche réside d'abord dans un suivi conjoint et régulier, chacun dans son domaine de compétence particulier, des ménages visés, et d'abord avec eux.
Cette phase d'accompagnement, d'une durée de 24 mois, a pour but de limiter le risque d'échec d'autonomisation de la famille.

Le Foyer d'Accueil Chartrain assurera une gestion de proximité par son suivi continu des familles. Habitat Eurélien agira par la mobilisation ponctuelle et récurrente de ses personnels. Les Gérants d'immeubles présents sur site, les Chargés de Clientèle en binôme avec les Gestionnaires Techniques afin de traiter tous sujets administratifs ou techniques inhérents à la vie locative, et le personnel encadrant afin d'adapter le cas échéant les réponses et plus généralement l'accompagnement qu'il est nécessaire d'apporter aux bénéficiaires du dispositif.

Pour l'ensemble de ces raisons et convaincu que ce type de dispositif favorisera l'insertion durable dans des logements ordinaires d'un public en grande précarité sociale, Habitat Eurélien porte ce projet et souhaite qu'il soit éligible aux dispositifs de financement de l'appel pour « 10000 logements HLM accompagnés ».

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur Général,


D. JOLIET